



AU FIL DE L'HISTOIRE

L'AGRICULTURE AUX PORTES DE PARIS

Deux éléments structurent l'histoire de l'agriculture en Île-de-France : des conditions climatiques propices aux grandes cultures céréalières et la proximité de Paris, grand centre de consommation.

On retrouve cette conjonction dès le Moyen-Âge, quand le pouvoir royal favorise la constitution de grandes propriétés foncières autour de Paris pour la noblesse et le clergé. C'est à cette époque que se développe le fermage : un contrat passé entre un propriétaire et un exploitant donnant lieu au paiement d'un loyer en argent et non plus en nature. Une innovation à l'époque!

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, la proximité entre Paris et les lieux de production est encore décisive, une tendance qui s'amenuise au XIXe avec la révolution industrielle et le développement des moyens de transport, puis au XXe avec les progrès technique de conservation des aliments.

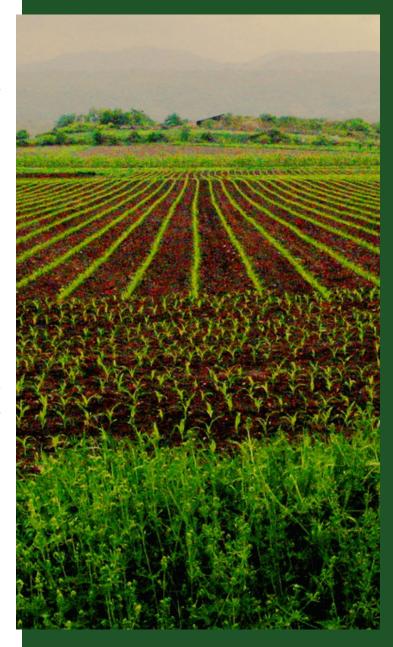
Jusqu'au XXe siècle, nourrir les Parisiens a toujours été un enjeu politique pour les monarques et le pouvoir central et un moyen de protéger son emprise sur le pays. L'approvisionnement était très surveillé et les marchés fortement encadrés pour éviter l'inflation des prix, synonyme de révolte populaire!

LES MUTATIONS DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

L'augmentation de la taille des exploitations franciliennes est une tendance qui se renforce depuis 50 ans et qui s'est accompagnée, sous l'effet de la concurrence internationale, de la volatilité des prix agricoles et de la diminution du nombre d'agriculteurs.

Ces phénomènes sont à l'origine d'une triple mutation du modèle agricole francilien.

Tout d'abord, sur le plan structurel, le d'exploitations nombre agricoles responsabilité limitée (EARL) et de sociétés civiles a fortement augmenté, au détriment des exploitations individuelles. Sur le plan organisationnel, l'augmentation des superficies et la diminution du nombre d'exploitants ont restructuré profondément les compétences et plus largement le métier d'agriculteur. L'exploitation même a aussi évolué, avec le recul de l'élevage (en particulier celui du gros polyculture (surfaces bétail) de la fourragères et prairies) et des cultures fruitières.





UN MÉTIER EN ADAPTATION CONSTANTE

LES EXPLOITANTS S'INVESTISSENT DAVANTAGE DANS LA COMMERCIALISATION DE LEURS PRODUITS

Depuis 2007, les exploitations franciliennes de grandes cultures subissent directement la volatilité des prix agricoles sur les marchés mondiaux. Après une période plus favorable de 2007 à 2012, les cours se sont assez nettement repliés sous l'effet de la concurrence internationale.

Le phénomène a été aggravé en 2016 par un accident climatique majeur qui a conduit à une baisse de près de 50% des rendements. Dans le même temps, les aides publiques accordées aux grandes cultures ont été ré allouées vers les exploitations d'élevage. La part des circuits courts est encore relativement réduite en Île-de-France et concerne d'abord les productions dites « spécialisées » légumières, fruitières et ornementales qui se sont historiquement développées grâce à la vente directe. Cette tendance semble se confirmer en ce début 2020. D'autres stratégies d'année commercialisation sont également développées les exploitations par «spécialisées ».



Confrontés à des marchés plus volatils depuis le début des années 2000 et les réformes de la politique agricole commune, les exploitants s'investissent davantage dans la commercialisation de leurs produits. Ils peuvent ainsi vendre directement leur production en devenant eux-mêmes organismes collecteurs ou simplement gérer activement leurs stocks en fonction de l'évolution des cours mondiaux.

Celles qui produisent des volumes importants de quelques légumes frais, la salade en particulier, commercialisent une partie de leurs productions via le marché d'intérêt national (MIN) de Rungis...

UNE MAIN D'OEUVRE EN DÉCLIN, DES CHAMPS DE COMPÉTENCES ACCRUS

L'augmentation de la superficie des exploitations agricoles s'est accompagnée d'une diminution du nombre d'exploitants. Ainsi, le travail d'agriculteur a très rapidement évolué et requiert des compétences professionnelles toujours plus spécifiques.

La main d'œuvre familiale est en déclin en Île-de-France où elle ne représente que 65 % des agriculteurs, contre 80 % dans le reste de la France.

Parallèlement, le niveau de formation augmente avec la généralisation de l'accès à l'enseignement secondaire et la création du baccalauréat professionnel et de BTS spécialisés. Une tendance particulièrement observée chez les femmes.

Par exemple, une part de ces pluriactifs sont des élus locaux. En 2018, les « grandes cultures » représentaient 86 % du total des exploitations de la région.

Une tendance qui se renforce depuis 50 ans. En effet, en 1970, cette part n'était que de 50 %. Face à ce phénomène, l'élevage (en particulier celui du gros bétail) recule, et avec lui la polyculture (surfaces fourragères et prairies).



De plus, la plupart des chefs d'exploitation continuent, aujourd'hui, de se former tout au long de leur vie professionnelle. Parallèlement. la pluriactivité se développe • Un tiers des chefs d'exploitation se déclarent pluriactifs, c'està-dire qu'ils cumulent l'activité agricole avec une autre, contre 5% au niveau national. La pluriactivité masque situations très variées.

DES MESURES SONT PRISES
POUR LIMITER CETTE ÉROSION,
NOTAMMENT DANS LE CADRE
DE LA POLITIQUE AGRICOLE
COMMUNE (PAC).



LES ÉVOLUTIONS

DE L'EXPLOITATION FRANCILIENNE



LES CULTURES FRANCILIENNES

Du blé pour la meunerie française

Le blé reste la céréale phare de la région, et pousse sur les 2/3 de la surface agricole francilienne. 20 moulins broient ces grains pour en faire une farine de qualité destinée au marché national.

Les orges pour l'exportation sur le marché communautaire

Les orges occupent la 2ème place dans l'assolement régional et sont majoritairement exportées vers le nord de l'Europe, où elles sont utilisée dans la fabrication de la bière.

Du colza pour répondre à de multiples besoins

Le colza représente 14% soit la 3ème place dans l'assolement régional. Cette culture est essentiellement tournée vers le marché national, pour la production d'huile alimentaire, de protéines végétales pour l'alimentation animale, et de biocarburant.

Du maïs pour l'alimentation du bétail

Le maïs grain représente 7% de la superficie agricole régionale utilisée (40 000 ha) et se hisse à la 5ème place dans l'assolement régional après la betterave à sucre. Le mais sert essentiellement à l'alimentation du bétail.

La salade : première production légumière de la région

Bien que la place des légumes soit faible en Île-de-France, l'un d'entre eux se détache : la salade. Elle représente un quart des surfaces cultivées en légumes et est majoritairement consommée sur le marché régional.

LES CULTURES FRUITIÈRES DIMINUENT

Les surfaces en vergers et petits fruits n'ont pas cessé de régresser depuis 1970 mais quelques cultures résistent voire progressent.

Les pommiers sont les premiers fruits cultivés en Île-de-France, pour la table et le cidre ;

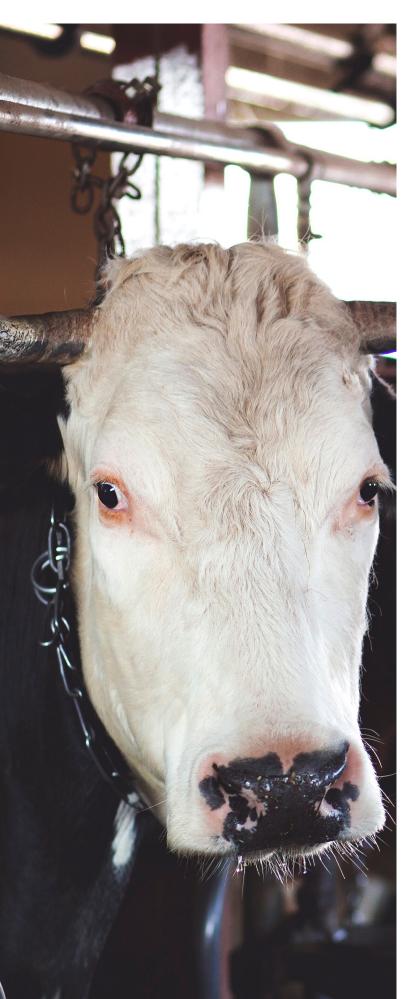
Les noisetiers, quasi inexistants en 2000, se sont également nettement développés.

Leur surface représentait 4,5 % de l'ensemble des surfaces fruitières en 2010. Cette production de fruits est d'abord destinée au marché du frais.

Les pépinières et plantes ornementales subissent la concurrence étrangère avec un recul sur ces 10 dernières années.

L'apiculture progresse avec plus de 30 000 ruches. Le principal débouché est la production de miel transformé à la ferme et vendu localement





L'ÉLEVAGE BOVIN

Depuis les années 1970, l'élevage en Îlede-France connu de profondes а mutations. Le nombre d'exploitants ayant des bovins a diminué de façon marquée mais cette évolution se combine en partie avec la progression de la taille moyenne des troupeaux. En 1970, un éleveur possédait en moyenne 10 vaches, contre 38 en 2016. Malgré cette tendance, la production laitière reste dynamique et de qualité. Elle est valorisée par une gamme de produits variés, dont l'emblématique fromage de Brie, qui bénéficie de deux appellations d'origine protégées (AOP) : le Brie de Meaux et celui de Melun.



L'ÉLEVAGE ÉQUIN

L'élevage équin a nettement progressé dans les années 1980 (+80%) puis de façon plus modérée depuis les années 1990.

En 2016, on compte près de 4 900 équidés dans environ 300 exploitations agricoles en Île-de-France. Le sud-ouest des Yvelines et le nord de la Seine-et-Marne ont en particulier développé cet élevage.

Ce nouvel essor est lié au développement de l'équitation de loisir, et contribue à la diversification de l'agriculture francilienne, l'Île-de-France n'étant pas une région traditionnelle d'équidés.



LA FERME ÎLE-DE-FRANCE

La RÉGION compte près de 4800 exploitations agricoles

12 millions de consommateurs sur un TERRITOIRE de 1,2 millions ha

49 % du territoire est composé de surfaces agricoles





PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Poids de la région au niveau national



Grandes cultures

(céréales, oléoagineux, proteagineux, betteraves...) représentent 86 % de la superficie agricole utilisée (580 000 ha)





10 543 personnes vivent et travaillent dans les fermes franciliennes

70 % sont des cultures céréalières

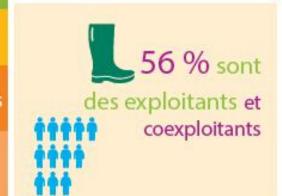


4.5% en blé tendre

4.9% en colza

9.1% en orge de printemps

10.2% en betteraves



Les productions animales annuelles 1 900 t bovins



Avec 62 000 salariés, N° 2 des RÉGIONS pour l'emploi dans l'industrie et le commerce de gros ALIMENTAIRES



BILAN ET PERSPECTIVES

Ces dernières années, l'agriculture francilienne est plus que jamais soumise à de fortes contraintes : des aléas climatiques toujours présents, des coursmondiaux toujours très volatiles, une pression foncière qui s'accentue en même que les grands projets urbains se développent, une exigence sociétale de plus en plus affirmée et attentive. C'est dans ce contexte qu'elle s'adapte, se transforme et invente son modèle pour les futures décennies. Ainsi, un processus fort est enclenché vers un plus grand respect de l'environnement.

Le 1er novembre 2018, le parlement a donc promulgué la loi EGalim, pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable. Cette loi poursuit trois objectifs:

- payer le juste prix aux producteurs, pour leur permettre de vivre dignement de leur travail ;
- renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ;
- favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

De même, de plus en plus d'exploitants font le choix d'un retour à la diversification des productions comme des modes de commercialisation : revitalisation des filières fruits et légumes et des filières d'élevage pour alimenter la restauration collective ou des filières de proximité (circuits courts), développement de labels et de l'agriculture biologique, développement de filières de production de matériaux biosourcés.

Enfin, certaines collectivités (particulièrement Paris et la petite couronne) favorisent l'émergence d'une agriculture urbaine, dont l'intérêt est multiple : création d'espaces végétalisés, préservation du cadre de vie en milieu périurbain, création d'emplois, restauration du lien parfois perdu entre l'alimentation et l'acte de production agricole. Le prochain recensement général de l'agriculture qui débutera en octobre 2020 permettra de qualifier l'importance de ces tendances.